



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**portant ouverture d'une enquête publique préalable
à la déclaration d'intérêt général au titre de l'article L211-7 du
code de l'environnement concernant le plan pluriannuel de restauration
et d'entretien des cours d'eau de la
basse vallée de l'Hérault 2020-2025, sur le territoire de la
communauté d'agglomération Hérault méditerranée**

Il sera procédé du mercredi 23 septembre 2020 à 9h00 au mercredi 28 octobre 2020 à 17h00, soit durant 36 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande de déclaration d'intérêt général au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement, présentée par la communauté d'agglomération Hérault méditerranée, dans le cadre du plan pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau de la basse vallée de l'Hérault 2020-2025.

Cette déclaration d'intérêt général permettra à la communauté d'agglomération Hérault méditerranée d'intervenir pour des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau de la basse vallée de l'Hérault 2020-2025, sur les communes de Florensac, Bessan, Vias et Agde.

Les personnes responsables auprès desquelles des renseignements peuvent être demandés à la communauté d'agglomération Hérault méditerranée sont Mme Kimberley ALBERT, Chargée de Mission Milieux Aquatiques k.albert@agglohm.net Monsieur Sébastien THERON, chef de service s.theron@agglohm.net téléphone 04 99 47 48 72

Le commissaire enquêteur, désigné par le tribunal administratif de Montpellier, pour conduire cette enquête publique est Madame Catherine BIBAUT-VIGNON, consultante en environnement.

Dossier d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant le rapport sur les incidences environnementales et son résumé non technique, seront déposés et consultables du mercredi 23 septembre 2020 à 9h00 au mercredi 28 octobre 2020 à 17h00 :

- à la mairie d'Agde, siège de l'enquête, les horaires d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
- sur le site internet du registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/dig-basse-vallee-herault-web/>
- sur le site Internet des services de l'État dans l'Hérault au lien suivant : www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2
- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, accessible sur rendez-vous auprès du bureau de l'environnement téléphone 04 67 61 61 61.

Observations et propositions :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête, du mercredi 23 septembre 2020 à 9h00 au mercredi 28 octobre 2020 à 17h00 :

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie d'Agde, siège de l'enquête, aux horaires susvisés,

- par correspondance au commissaire enquêteur, Madame Catherine BIBAUT-VIGNON
« plan pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau de la
basse vallée de l'Hérault 2020-2025 »
Hôtel de ville
Rue Alsace Lorraine
34300 Agde

- les déposer par voie électronique à l'adresse suivante :
<https://www.democratie-active.fr/dig-basse-vallee-herault-web/>

Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public à la mairie d'Agde, siège de l'enquête, à l'adresse citée ci-dessus, aux dates et horaires suivants :

- mercredi 23 septembre 2020 de 9h00 à 12h00,
- lundi 5 octobre 2020 de 14h00 à 17h00,
- mercredi 28 octobre 2020 de 14h00 à 17h00.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la Direction départementale des Territoires et de la Mer, services eaux risques et nature, à la communauté d'agglomération Hérault méditerranée et à la mairie d'Agde.

Ils seront également déposés sur le site Internet des services de l'État dans l'Hérault www.herault.gouv.fr durant le même délai.

A l'issue de l'enquête publique la décision prise par le préfet de l'Hérault susceptible d'intervenir est la déclaration d'intérêt général au titre de l'article L211-7 du code l'environnement concernant le plan pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau de la basse vallée de l'Hérault 2020-2025, présenté par la communauté d'agglomération Hérault méditerranée.